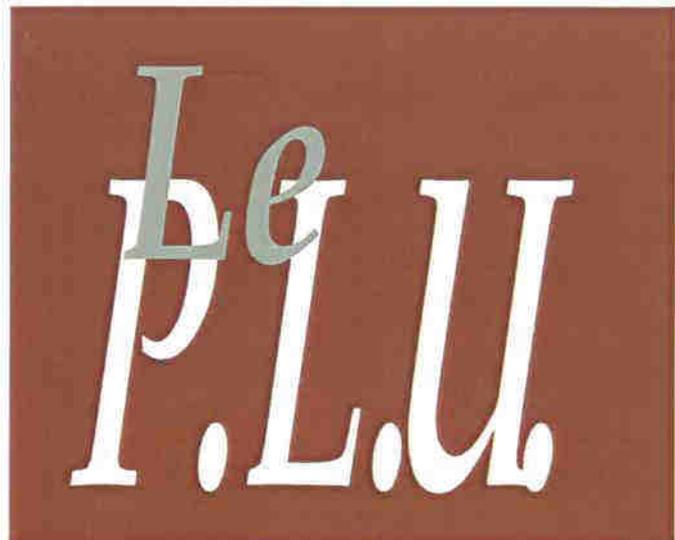




REVISION 3
approuvé par DCM
le: 20/12/2005

1ère modification simplifiée
approuvée par délibération
du Conseil Municipal
le 19 janvier 2011

PLAISANCE DU TOUCH



Plan Local d'Urbanisme

2

NOTICE EXPLICATIVE

Par délibération du conseil municipal

P O S élaboré / approuvé le:.....11/05/1979

1ère Révision du POS approuvée le:.....05/09/1985

2ème Révision

Transformation du POS en PLU approuvée le:....06/02/2003

3ème Révision du PLU approuvée le:.....20/12/2005

1ère modification approuvée le:20/09/2007

1ère mise à jour:20/07/2009

2ème mise à jour:12/10/2009

2ème modification approuvée le:.....05/11/2010

Commune de Plaisance du Touch
Modification simplifiée du PLU

NOTICE EXPLICATIVE

1 – L'évolution du PLU

Le PLU de Plaisance du Touch a été approuvé 20 décembre 2005. Afin d'accompagner son développement urbain, la commune a par la suite procédé à deux modifications et une révision simplifiée est en cours de réalisation.

Suite à la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés et conformément au décret d'application des articles 1 et 2 de cette loi, la commune de Plaisance du Touch souhaite procéder à une modification simplifiée du PLU.

2 – Les objectifs de la modification

Conformément à l'article R123-20-1 du Code de l'urbanisme la commune utilise cette procédure pour corriger une erreur matérielle dans le positionnement d'un emplacement réservé et pour en réduire l'emprise.

3 – Les éléments modifiés

3-1 Correction de l'emplacement réservé n°62

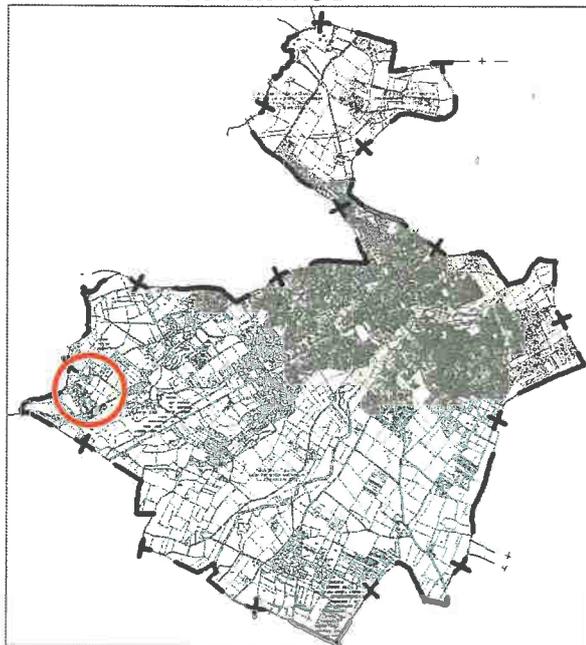
L'emplacement réservé n°62 dont le bénéficiaire est la commune de Plaisance du Touch et destiné à la création d'un fossé au lieu dit « Le Bastard », suit un fossé existant. Toutefois, sur le règlement graphique, au niveau de la parcelle n°170, le tracé de l'emplacement réservé ne suit plus le tracé réel du fossé et traverse une maison d'habitation.

Afin de corriger cette erreur sur le règlement graphique, le tracé sera corrigé afin d'être adapté à la réalité de l'écoulement des eaux sur le terrain.

3-2 Réduction de l'emprise de l'emplacement réservé n°62

De plus, la largeur de cet emplacement réservé est surestimée par rapport à la largeur réelle du fossé. Afin de s'adapter, l'emplacement réservé sera ramené à une largeur de 2 mètres.

Localisation de l'ER n°62



ER n°62 avant modification

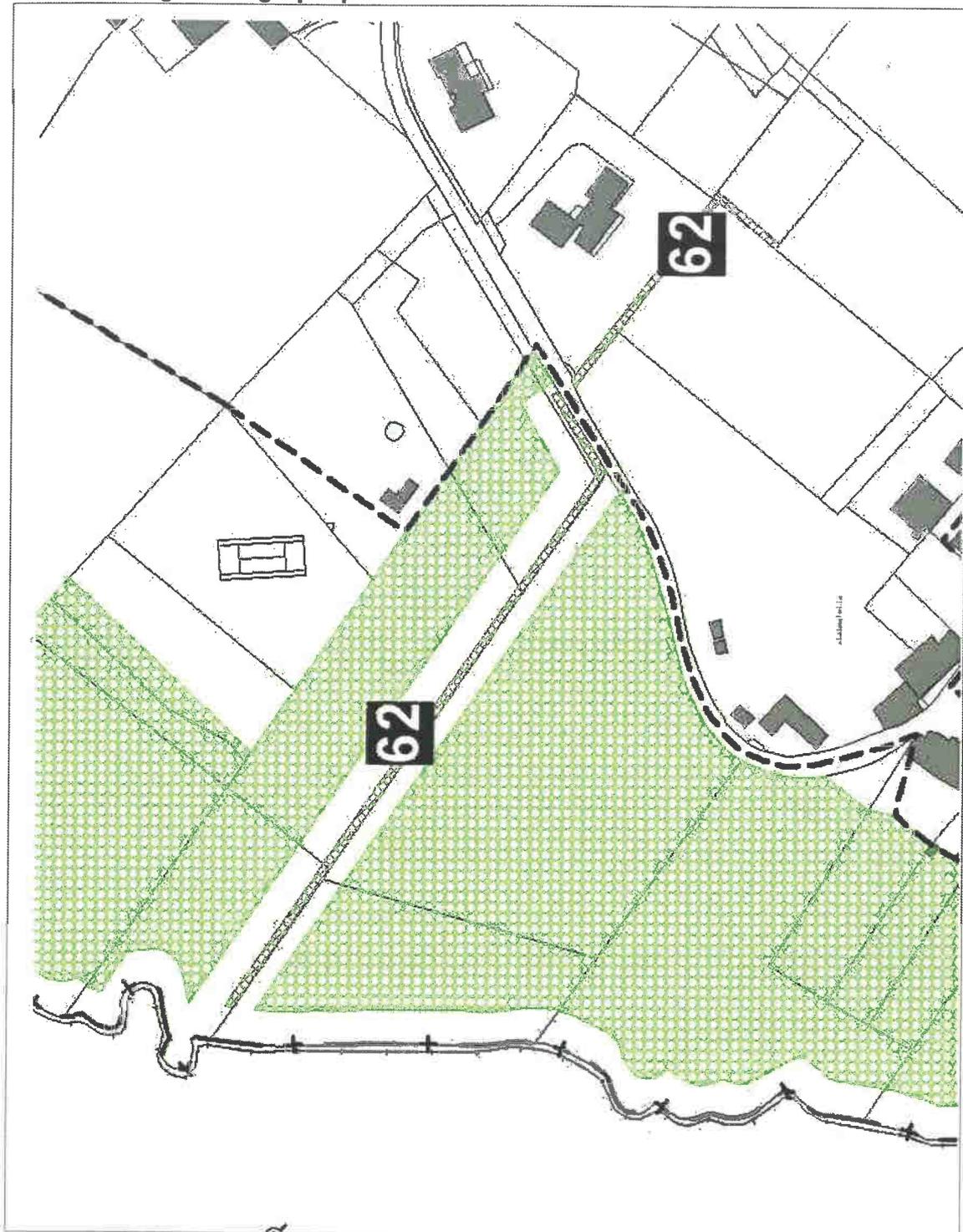


ER n°62 après modification



Suite à ces modifications la surface de l'emplacement réservé passe de 1 285 m² à 587 m²
La liste des emplacements réservés sera également modifiée afin de prendre en compte l'évolution de la surface de l'emplacement réservée.

Extrait du règlement graphique modifié



4 – Procédure de la modification simplifiée du PLU

La présente modification simplifiée est mise à disposition du public pour consultation conformément à l'arrêté en date du 08 novembre 2010, diffusé par voie de presse et affiché au siège de la mairie de Plaisance du Touch.

Le public pourra consulter le dossier et formuler des observations du 15 novembre 2010 au 15 décembre 2010.

5 - Planning de la procédure de modification simplifiée du PLU

Arrêté du Maire de Plaisance du Touch



Elaboration du projet de modification simplifiée du PLU



Avis

Mise à disposition du 15 novembre 2010 au 15 décembre 2010

- ♦ Mesures de publicité : affichage + 1 journal à diffusion départementale

8 jours au moins

- ♦ Mise à disposition du dossier pour consultation du public

1 mois



Délibération

Approbation en Conseil Municipal

Nouveau PLU opposable dès réception par la Préfecture, affichage, parution et recueil